

### **Avis public**

Avis est par la présente donné que les frais aéronautiques à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et à l'Aéroport international de Montréal-Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Redevances d'atterrissage : 2,5 %

Redevances générales d'aérogare : 5,5 %

Ces augmentations s'inscrivent dans le cadre de la méthodologie de tarification mise en place en 2007.

Cette méthodologie a été entérinée par le comité consultatif des compagnies aériennes et a comme objectif de récupérer la juste part des coûts engendrés par chacun des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal,  
ce 27<sup>e</sup> jour d'octobre 2010.

M. Pierre Gagnon  
Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif